

◎日本国政府とチャード共和国政府との間の貿易取極

(略称) チャードとの貿易取極

昭和三十九年十一月二十四日 フォール・ラミーで署名
昭和四十年一月一日 効力発生

目次

	ページ
前文	五
第一条 貿易量増大の努力	五
第二条 輸出入許可の付与に関する法令の範囲内の無差別待遇	五
第三条 第二条を適用する主要産品	六
第四条 関税に関する法令の範囲内の無差別待遇	六
第五条 交換可能通貨による支払	六
第六条 科学技術知識の交換の容易化	六
第七条 相手国民の入国、滞在、旅行、居住及び諸種の活動に関する法令の範囲内の無差別待遇	七
第八条 ガットの正常関係における協力	七
第九条 取極の実施に関する協議	七
第十条 効力発生及び有効期間	七

末文 八

A 表 日本国のチャード向け輸出品 九

B 表 チャードの日本国向け輸出品 十六

○対日ガット三十五条援用撤回に関する交換公文 十八

チャード側書簡 十八

対日ガット三十五条援用撤回の早期実施の通報 十八

日本側書簡 十九

(訳文)
日本国政府とチャード共和国政府との間の貿易取極

日本国政府及びチャード共和国政府は、両国間の貿易を發展させることを希望し、それぞれの国で施行されている法令の範圍内で次の規定を適用することを合意した。

第一条

両政府は、両国間の貿易の量を増大し、かつ、これを行なうに際し、限り高い水準に維持するように努力する。

第二条

両政府は、輸出及び輸入の許可の付与について、無差別の原則に従うことができる限り好意的な待遇を相互に与えるものとする。

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE
GOVERNEMENT DU JAPON ET
LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU TCHAD

Le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Tchad, animés du désir de développer les échanges commerciaux entre les deux pays, sont convenus d'appliquer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur dans chacun des deux pays, les dispositions suivantes:

Article I

Les deux Gouvernements s'efforceront d'augmenter le volume des échanges commerciaux entre les deux pays et de le maintenir à un niveau aussi élevé que possible.

Article II

Les deux Gouvernements s'accorderont un traitement aussi favorable que possible dans l'octroi réciproque des autorisations d'importation et d'exportation, conformément au principe de non-discrimination.

第二條を適用する主要産品

第二條の規定は、なかんずく、この取極に附屬するA表及びB表に例として掲げるそれぞれの国の産品に適用される。

第三條

第四條

関税に關する法令の範圍内無差別待遇

関税及びこれに關する手續に關し、いずれの一方の国の政府も、他方の国の産品に對し、無差別の原則に従つてできる限り好意的な待遇を与えるものとする。

第五條

交換可能な通貨による支払

この取極に基づいて行なわれる貿易に關する支払及び他の支払で、それぞれの國で施行されている為替管理に關する法令に従つて認められるものは、交換可能な通貨により行なうものとする。

第六條

科学技術知識の容易な交換

兩政府は、特に、それぞれの國の領域内における經濟の發展及び生活水準の向上に資するため、科学的及び技術的知識の交換を容易にするものとする。

Article III

Les dispositions de l'Article II s'appliquent, entre autres, aux produits des pays respectifs énumérés à titre d'exemples dans les listes A et B annexées au présent Accord.

Article IV

En ce qui concerne les droits de douane et les formalités y afférentes, le Gouvernement de l'un des deux pays accordera au marchandises de l'autre pays, conformément au principe de non-discrimination, un traitement aussi favorable que possible.

Article V

Les paiements relatifs aux échanges des produits réalisés au titre du présent Accord et les autres paiements, admis conformément aux lois et réglemens en matière du contrôle des changes en vigueur dans chacun des deux pays, s'effectueront en monnaies convertibles.

Article VI

Les deux Gouvernements faciliteront l'échange des connaissances scientifiques et techniques qui seront utilisées, particulièrement, pour le développement économique et le relèvement des niveaux de vie dans les territoires des pays respectifs.

相手が、在留の諸国民に種々の生活活動の範囲を無差別に適用するに別内令の待の無差

ガットの正常関係における協力の

取極の実施に關する協議

効力発生期及び効力有期

第七条

両国間の貿易を發展させ、かつ、經濟關係を強化するため、いづれの一方の国の政府も、他方の国の国民の自国の領域における入国、滞在、旅行、居住及び諸種の活動を無差別の原則に従い容易にするものとする。

第八条

両国は、関税及び貿易に關する一般協定に規定されている正常な關係のわく内で協力するものとする。

第九条

いづれの一方の国の政府も、この取極の実施に關して他方の国の政府が行なう申入れに対し、好意的考慮を払うものとする。

第十条

この取極は、千九百六十五年一月一日に効力を生じ、一年間効力を有する。この取極は、いづれか一方の政府がその有効期間の満了の三箇月前の書面による予告によつて廢棄しなす限り、暗黙の更新により一年ずつ更新される。

チャードとの貿易取極

Article VII

Le Gouvernement de l'un des deux pays facilitera, conformément au principe de non-discrimination, l'entrée, le séjour, le voyage, la résidence et l'exercice des activités des ressortissants de l'autre pays dans le territoire de son pays, afin de développer le commerce et de resserrer les relations économiques entre les deux pays.

Article VIII

Les deux pays collaboreront dans le cadre des relations normales prévues par l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce.

Article IX

Le Gouvernement de l'un des deux pays accueillera avec sympathie les représentations que le Gouvernement de l'autre pays pourra lui faire au sujet de la mise en oeuvre du présent Accord.

Article X

Le présent Accord entrera en vigueur le 1er janvier 1965 et sera valable pour une période d'un an. Il sera renouvelable d'année en année par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an tant que l'une ou l'autre partie ne l'aura pas dénoncé par écrit avec un préavis de trois mois avant son expiration.

千九百六十四年十一月二十四日にフォール・ラミーで、フランス語により本書二通を作成した。

日本国政府のために

蓮見幸雄

チャード共和国政府のために

アブドレイ・ラマナ

Fait à Fort-Lamy, le 24 novembre, 1964, en
double exemplaire en langue française.

Pour le Gouvernement Pour le Gouvernement
du Japon: de la République du

Tchad:

(Signé) Y. Hasumi (Signé) A. Lamana

A 表

日本国のチャード共和国向け輸出品

(A) 機械類

- 一 紡績機械及び機器
- 二 耕地用及び刈入用農業機械及び機器
- 三 電力計
- 四 内燃機関付トラクター
- 五 精米用機械及び機器
- 六 トランジスター・ラジオの部品
- 七 シン
- 八 双眼鏡及び望遠鏡
- 九 写真機及び映画機械（部品及び映写機を含む。）
- 十 レンズ
- 十一 無線電話及び無線電信用の発信機及び受信機の部品

Liste A

Produits japonais à exporter
à la République du Tchad

(A) MACHINES

- 1 Machines et appareils pour le filage des matières textiles
- 2 Machines, appareils et engins agricoles pour la culture et les récoltes
- 3 Watmètres
- 4 Tracteurs à moteur à combustion interne
- 5 Machines et appareils à traiter le riz
- 6 Pièces détachées de radio-transistors
- 7 Machines à coudre
- 8 Jumelles et longues-vues
- 9 Appareils photographiques et cinématographiques y compris pièces détachées et appareils de projection
- 10 Lentilles
- 11 Parties et pièces détachées des appareils de transmission et de réception pour la radio-téléphonie et la radio-télégraphie

- 十二 魚群探知機
 - 十三 漁網製造機
 - 十四 電池（トランジスター用を含む。）
 - 十五 露出計
 - 十六 電力計測、検査及びコントロール用機器
 - 十七 蓄電器
 - 十八 モーター・サイクル
- (B) 金属及び金属製品
- 一 鉄鋼及び鉄鋼製品（亜鉛鉄板を含む。）
 - 二 非鉄金属及び非鉄金属製品
- (C) 化学品
- 一 医薬品（血清及びワクチンを含む。）
 - 二 各種ビタミン
 - 三 抗生物質

- 12 Appareils de radiodétection
 - 13 Mériers à filets de pêche
 - 14 Piles électriques (y compris celles de radio-transistor)
 - 15 Appareils pour mesures photométriques
 - 16 Instruments et appareils pour la mesure, la vérification et le contrôle de grandeurs électriques
 - 17 Condensateurs électriques
 - 18 Motocycles
- (B) METALLS ET OUVRAGES EN METAUX
- 1 Fer, acier et ouvrages en fer et acier (y compris tôles galvanisées)
 - 2 Métaux non ferreux et ouvrages en ces métaux
- (C) PRODUITS CHIMIQUES
- 1 Médicaments (y compris sérums et vaccins)
 - 2 Provitamines et vitamines
 - 3 Antibiotiques

- 四 殺虫剤
- 五 酸化チタン
- 六 化粧品
- 七 映画用フィルム
- 八 石炭
- 九 肥料

(D) 繊維

- 一 絹織物
- 二 長繊維化合繊糸
- 三 長繊維化合繊織物
- 四 短繊維化合繊糸
- 五 短繊維化合繊織物
- 六 毛糸
- 七 毛織物
- 八 生糸
- 九 絹屑糸

- 4 Insecticides
- 5 Oxydes de titane
- 6 Produits cosmétiques
- 7 Films cinématographiques
- 8 Houilles
- 9 Engrais

(D) TEXTILES

- 1 Tissus de soie
- 2 Fils de fibres textiles synthétiques ou artificielles continues
- 3 Tissus de fibres textiles synthétiques ou artificielles continues
- 4 Fils de fibres textiles synthétiques ou artificielles discontinues
- 5 Tissus de fibres textiles synthétiques ou artificielles discontinues
- 6 Fils de laine
- 7 Tissus de laine
- 8 Soie grège
- 9 Fils de déchets de bourre de soie

十 綿織物

十一 タオル生地

十二 ガーゼ生地

十三 綿糸

十四 漁網

十五 メリヤス製品及び衣料

十六 毛布類

(E) 雜品目

一 釣具つりづ

二 ライター、パイプ等

三 玩具がん(各種)

四 合板

五 陶磁器

六 衛生用陶磁器

七 陶磁製磚子

八 ガラス製模造貴石

九 ゴム及びプラスチック製はきもの

10 Tissus de coton

11 Tissus de coton bouclés du genre éponge

12 Tissus de coton à points de gaze

13 Fils de coton

14 Filers en forme pour la pêche

15 Bonneterie et vêtements

16 Couvertures

(E) ARTICLES DIVERS

1 Articles pour la pêche

2 Briquets, pipes, etc.

3 Jouets (toutes sortes)

4 Contreplaqués

5 Porcelaines et faïences

6 Appareils en faïence, porcelaine, à usage sanitaire

7 Isolateurs en matière céramique

8 Verroterie, perles d'imitation

9 Chaussures en caoutchouc ou en plastique

- 十 黒鉛電極
- 十一 ガラス及びガラス製品、まぼろびん
- 十二 セメント
- 十三 製粉器、研磨用具
- 十四 楽器
- 十五 レコード
- 十六 人造木材（ハード・ボード）
- 十七 ベーパーボード（アスファルト・ルーフィング）
- 十八 石綿製品
- 十九 錠前
- 二十 万年筆
- 二十一 鉛筆
- 二十二 パステル、白墨
- 二十三 スポーツ用品（柔道着を含む。）
- 二十四 アンチモニー製品
- 二十五 ナイフ、フォーク、スプーン
- 二十六 照明具、ランプ類

- 10 Electrodes graphitées
- 11 Verres et ouvrages en verre, récipients isothermiques
- 12 Ciments
- 13 Articles à mouler, à aiguiser ou à polir
- 14 Instruments de musique
- 15 Disques
- 16 Bois artificiels (Hard board)
- 17 Plaques en pâte à papier (papiers asphaltés)
- 18 Ouvrages en amiante
- 19 Serrures
- 20 Stylos
- 21 Crayons
- 22 Pastels, craies
- 23 Articles de sport (y compris vêtements de judo)
- 24 Objets en antimoine
- 25 Couteaux de table, fourchettes, cuillères
- 26 Appareils d'éclairage, articles de lampisterie

- 二十七 木製家庭用具
 - 二十八 竹製品
 - 二十九 扇子、団扇
 - 三十 花火
 - 三十一 豚皮製品
 - 三十二 合成樹脂製品
 - 三十三 ボタン
 - 三十四 はけ(豚毛)
 - 三十五 時計バンド
 - 三十六 スライド・ファスナー
 - 三十七 布製カバン及び袋物
 - 三十八 金物(磁瑠鉄器等)
- (F) 農産物
- 一 魚介かん詰(まぐろ、いわし等)
 - 二 蟹かん詰
 - 三 果物かん詰
 - 四 果物ジュース
 - 五 寒天

- 27 Ustensiles de ménage en bois
 - 28 Articles en bambou
 - 29 Eventails et écrans à main
 - 30 Articles de pyrotechnie
 - 31 Ouvrages en peau de porc
 - 32 Ouvrages en matières polymérisées
 - 33 Boutons
 - 34 Broses (soies de porc)
 - 35 Bracelets pour montres
 - 36 Fermetures à glissière
 - 37 Sacs et sachets d'emballage en tissu
 - 38 Quincaillerie (émailée, etc.)
- (F) PRODUITS AGRICOLES
- 1 Conserves de poissons (thon, sardines, etc.)
 - 2 Conserves de crabes
 - 3 Conserves de fruits
 - 4 Jus de fruits
 - 5 Agar-agar

-
- 六 養殖真珠製品
 - 七 ソース、香味料及び合成調味料
 - 八 花むしろ
 - 九 除虫菊
 - 十 茶
 - 十一 葉煙草

-
- 6 Articles en perles de culture
 - 7 Sauces, condiments et assaisonnements composés
 - 8 Nattes
 - 9 Pyréthre
 - 10 Thé
 - 11 Tabacs en feuilles

B表

チャード共和国の日本国向け輸出品

- 一 コットンリンター
- 二 綿糸
- 三 綿実油
- 四 落花生油
- 五 カリテ油
- 六 綿実絞り粕
- 七 落花生絞り粕
- 八 綿実
- 九 ひまの種
- 十 落花生の種
- 十一 アラビア ゴム
- 十二 各種皮革
- 十三 角
- 十四 ひずめ
- 十五 骨
- 十六 らくだの毛

Liste B

Produits tchadiens à exporter au Japon

- 1 Linter de coton
- 2 Fibre de coton
- 3 Huile de coton
- 4 Huile d'arachide
- 5 Huile de karité
- 6 Tourteaux de coton
- 7 Tourteaux d'arachide
- 8 Graines de coton
- 9 Graines de ricin
- 10 Graines d'arachide
- 11 Gomme arabique
- 12 Peaux diverses
- 13 Cornes
- 14 Sabots
- 15 Os
- 16 Laine de chameau

十七 羊毛
十八 なつめやしの実
十九 天然炭酸ソーダ
二十 手工業製品

17 Laine de mouton
18 Daire
19 Natron
20 Produits artisanaux

(対日ガット三十五条援用撤回に關する交換公文)

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本日署名されたチャード共和国政府と日本国政府との間の貿易取極第八条に關し、本大臣は、チャード共和国政府が、関税及び貿易に關する一般協定第三十条の規定の日本国に対する援用を撤回するため必要な措置を、赤道関税同盟・カメルーンの混合委員会が行なうことがある勧告のわく内で、できる限りすみやかに前記の一般協定の締約国団の書記局長に対し執ることを閣下に通報する光榮を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かつて敬意を表します。

千九百六十四年十一月二十四日

チャード共和国経済運輸大臣

アブドレイ・ラマナ

日本国特命全權大使 蓮見幸雄閣下

Excellence,

(Note Tchadienne)

Fort-Lamy, le 24 novembre 1964

Me référant à l'Article VIII de l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Gouvernement du Japon signé ce jour, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement de la République du Tchad fera, aussitôt que possible, dans le cadre des recommandations éventuelles de la Commission Mixte de l'U.D.E.-CAMEROUN, des démarches nécessaires, auprès du Secrétaire exécutif des Parties Contractantes de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce, pour renoncer à invoquer l'Article XXXV de l'Accord Général à l'égard du Japon.
Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Ministre de l'Economie et
du Transport de la République
du TCHAD

(Signé) A. Lamana

Son Excellence
Monsieur YUKIO Hasumi
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire du Japon

チャード側書簡
対日ガット三十五条援用撤回の早期通報

日本側書簡

書簡をもつて啓上いたします。本使は、次のことを本使に通報された本日付けの閣下の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(チャード側書簡)

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かつて敬意を表します。

千九百六十四年十一月二十四日

日本国特命全権大使 蓮見幸雄

チャード共和国

経済運輸大臣 アブドレイ・ラマナ閣下

(Note japonaise)

Fort-Lamy, le 24 novembre 1964.

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de Sa note en date de ce jour par laquelle Elle a bien voulu porter à ma connaissance ce qui suit:

"(Note tchadienne)"

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Y. Hasumi

Ambassadeur
Extraordinaire et
Plénipotentiaire du Japon

Son Excellence
Monsieur Abdoulaye Lamana
Ministre de l'Economie et
du Transport de la
République du Tchad

(参考)

この取極は、チャードとの間に輸出入許可の付与及び関税並びに入国、滞在、旅行、居住及び諸種の活動に関する法令の範囲内の無差別待遇を相互に与えること並びにガットの正常な関係の枠内で両国が協力することを主な内容としており、また、附属交換公文は、チャードが対日ガット三十五条援用撤回の措置をできる限りすみやかに執ることをわが方に通報したものである。